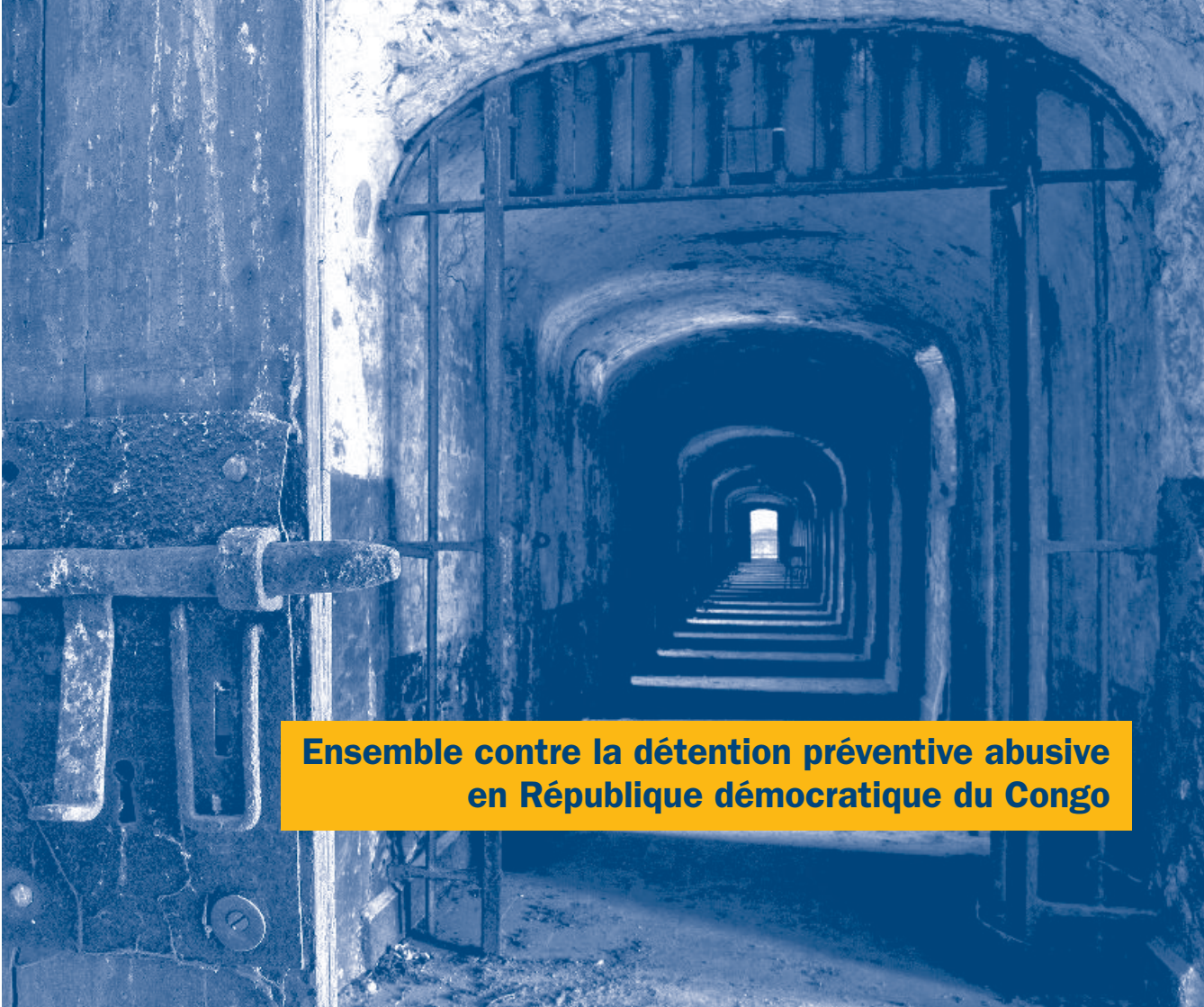




**Ensemble contre la détention préventive abusive
en République démocratique du Congo**

L'agonie des oubliés de Makala

L'inhumanité au cœur du Centre pénitentiaire et de rééducation de Kinshasa en République démocratique du Congo (RDC). Ou l'enfer de Makala. C'est ainsi qu'est considéré le plus grand pénitencier de Kinshasa où, souvent, les détenus se partagent des espaces exigus dans lesquels ils peuvent tout juste s'allonger pour dormir. Pour désengorger la prison, le Ministre de la Justice a annoncé pour 2016 la libération conditionnelle de 1200 détenus au comportement exemplaire et s'ils ont purgé le quart de leur peine. Et les prévenus? Ces détenus en attente d'un jugement croupissent parfois des années en prison sans en connaître la raison. La Fédération internationale de l'ACAT (FIACAT) et l'ACAT-RDC, à travers un projet de lutte contre la détention préventive abusive, s'efforcent de suivre les dossiers de ces «oubliés». L'ACAT-Suisse se joint à leur combat à l'occasion du Vendredi Saint 2016.

L'utilisation de la détention préventive – équivalant à la détention provisoire en Suisse – donne lieu à de nombreux abus en RDC. Ces derniers sont la conséquence de lacunes dans la formation du personnel judiciaire et pénitentiaire, et d'un manque de moyens humains et financiers.

Un pays déchiré

La RDC est le pays le plus vaste et le plus peuplé de la Communauté de développement d'Afrique australe. Son histoire politique, sociale et économique est complexe. La guerre qui y sévit depuis plus de vingt ans, avec des pics de 1996 à 1997 et de 1998 à 2002, a fait environ cinq millions de morts, particulièrement dans l'est du pays. C'est le conflit le plus meurtrier depuis la deuxième guerre mondiale.

Bien que la situation se soit relativement stabilisée depuis que la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en RDC (MONUSCO) y a été établie, l'est du pays reste en proie à des vagues de conflits récurrentes, des crises humanitaires chroniques et des violations graves des droits de l'homme. Cette instabilité endémique se répercute sur les structures politiques, économiques et sociales du pays tout entier. Mais c'est aussi le système de la justice qui en pâtit. Stabilité, volonté politique et moyens financiers font cruellement défaut à une structure pourtant indispensable au fonctionnement de l'Etat.

De graves dysfonctionnements

Comme dans de nombreux pays de la région, la justice en RDC souffre de plusieurs maux : corruption, manque de personnel, de formations et de ressources, protection insuffisante voire parfois inexistante des victimes et des témoins, clientélisme et absence d'aide juridique.

L'une des causes principales de ce dysfonctionnement est le manque de moyens financiers. Les conditions de travail des agents des tribunaux sont souvent mauvaises et les infrastructures soit insuffisantes soit dans un état de délabrement avancé. En outre, les effectifs et la qualification professionnelle des agents de l'ordre judiciaire est faible. Depuis la fermeture de l'Ecole de formation du personnel judiciaire, ce sont des organisations non gouvernementales (ONG) qui ont pris le relais et organisent des sessions de formation des greffiers et secrétaires de parquet. Des membres du personnel, en particulier hors de la capitale, ne sont pas au courant des traités internationaux et régionaux, ou même des lois nationales, lorsque celles-ci sont modifiées. Il existe des cas de jugements sur la base de textes juridiques abrogés.

La corruption, le monnayage de services et le déni de justice sont également des pratiques courantes au sein de la magistrature. Les règles de procès équitable sont souvent violées. Les cas les plus préoccupants se rapportent notamment à l'inégalité entre l'accu-

sation et la défense, au non-respect de la présomption d'innocence, à l'utilisation de la détention préventive et à la privation du droit à l'assistance d'un conseil au cours de l'instruction préjuridictionnelle.

Des prisons surpeuplées

L'emprisonnement est la peine la plus utilisée en droit congolais, comme c'est le cas malheureusement dans la plupart des pays. Elle peut être prévue seule ou avec d'autres peines, et peut remplacer la peine d'amende lorsque celle-ci n'est pas payée dans les délais légaux. Dans certains cas, elle remplace la peine de mort en cas d'admission de circonstances atténuantes. La peine de prison est soit à perpétuité, soit d'un jour minimum ou de 20 ans maximum. Il existe un texte qui porte l'organisation des prisons congolaises : l'ordonnance n°344 du 17 septembre 1965. Cinquante ans après son entrée en vigueur, l'évolution des textes protecteurs des droits de l'homme et les mutations qu'a connues le pays justifient la nécessité de la modifier, de l'étoffer, de l'adapter aux normes internationales relatives aux conditions de détention et de la diffuser plus largement dans le pays.

Contrairement au prescrit de la Constitution congolaise, selon lequel la liberté est la règle et la détention l'exception, l'inverse est observé dans la pratique. Le parquet qui devrait effectuer l'inspection

Ensemble contre la détention préventive abusive

périodique des prisons ne s'acquitte pas toujours de cette obligation. La lenteur des procédures frise le déni de justice. De nombreuses affaires sont en suspens, notamment auprès de la Cour suprême de justice, sans connaître de décision, ce qui fait exploser les cas de détention préventive abusive. Les 1200 libérations conditionnelles annoncées pour début 2016 sont néanmoins une embellie dans ce sombre tableau et attestent de la volonté politique d'enrayer ce phénomène.

La prison de Makala

La conséquence directe de ces dysfonctionnements de la justice se reflète dans les conditions de vie des prisonniers. Le manque de moyens financiers rend également difficile la prise en charge des détenus. Les prisons congolaises surpeuplées sont même qualifiées de «mouroirs». Les maladies et la faim y font des ravages. Ces conditions de vie terribles sont le quotidien de la prison de Makala (ou CPRK), à Kinshasa. Certains prisonniers y survivent grâce à leurs familles et aux interventions ponctuelles des associations caritatives comme les Eglises et les ONG. Fin 2015, Makala comprenait plus de 6000 détenus alors que sa capacité d'accueil est de 1500 personnes.

Les lits, matelas et couvertures n'existent pas. Ou tout le moins lorsqu'il y en a, ils sont réservés à une catégorie de privilégiés. La malnutrition frappe la quasi-totalité des détenus et l'eau est en pénurie. De nombreux détenus souffrent de la tuberculose, de la malaria ou du sida et n'ont accès à aucun traitement.

Dans les prisons congolaises, l'autorisation de transfert d'un malade prend du temps et est fréquemment refusée pour des raisons de sécurité. Des évasions surviennent souvent durant le trajet. Selon un médecin, les véhicules pouvant servir à l'évacuation des malades de la prison vers les grands hôpitaux ne sont pas toujours disponibles. Le plus souvent les sorties de ce genre sont à charge du détenu, notamment l'escorte des policiers commis à la sécurité du convoi et certains frais pharmaceutiques. Parfois les malades meurent sur place. Et parmi les personnes décédées, beaucoup de prévenus.

La détention préventive abusive

La détention préventive désigne la privation de liberté prononcée normalement à titre exceptionnel contre une personne mise en examen dès la phase d'instruction. Il s'agit d'une mesure grave, qui consiste à incarcérer une personne encore présumée innocente. Elle est parfois appelée «la peine avant jugement».

Le Code de procédure pénale prévoit un délai légal de détention préventive en fonction de l'infraction. Lorsque la personne incarcérée est maintenue enfermée au-delà du délai prévu par la loi, sans motif apparent, on dit qu'elle est en détention abusive ou illégale.

La surpopulation carcérale atteint parfois 400% dans les prisons africaines et les prévenus représentent souvent plus de la moitié des personnes incarcérées. Cette surpopulation carcérale rend les conditions de vie des prisonniers indécentes. Les détenus sont

parfois contraints à dormir à tour de rôle ou dans des positions physiquement intenable. Ces éléments constituent une forme de torture et de mauvais traitement.

Dans son rapport annuel présenté le 10 août 2015 devant le Conseil des droits de l'homme des Nations unies, le Haut-Commissaire aux droits de l'homme a rappelé que «la surpopulation carcérale est considérée comme une forme grave de mauvais traitement, de traitement inhumain ou dégradant, voire de torture. Cette situation nourrit les tensions et contribue à envenimer les relations entre détenus et entre les détenus et le personnel, ce qui vient augmenter le risque de mauvais traitements».

La détention préventive impacte principalement les personnes vulnérables et marginalisées qui n'ont souvent pas les moyens de payer une représentation ou une assistance juridique. La détention préventive, et encore plus lorsqu'elle est «abusive», a un impact social et économique sur les familles ou les proches des prévenus : stigmatisation sociale, diminution des revenus et augmentation des dépenses.

Afin de lutter contre ce fléau, la FIACAT et l'ACAT-République démocratique du Congo (RDC) ont lancé un projet de lutte contre la «détention préventive abusive» (DPA) en République démocratique du Congo.

Le projet DPA

Le projet «Détention préventive abusive» (DPA), lancé par la FIACAT, a déjà été mis en œuvre au Bénin et en Côte d'Ivoire. Il demande un investissement conséquent des membres bénévoles des ACAT Bénin, Côte d'Ivoire et maintenant RDC. La FIACAT a déjà formé 65 agents de l'administration judiciaire et pénitentiaire et 25 membres des ACAT concernées. Déjà plus de 120 personnes en situation de détention préventive abusive ont été identifiées et plus de 80 prévenus ont été libérés.

Action

Mettons fin à la détention préventive abusive !

**Faites un don et envoyez la carte postale ci-jointe à une personne de votre entourage !
Diffusez-la dans votre paroisse, sur un stand ou dans tout autre lieu de passage.**

Notre ACAT soeur de la République démocratique du Congo a besoin de fonds pour aider les prisonniers en situation de détention préventive abusive et pour former le personnel pénitentiaire.
L'ACAT-Suisse s'engage à cofinancer ce projet en RDC et vous appelle à manifester votre générosité par un don ou une collecte.

Ce cofinancement permettra à l'ACAT-RDC d'apporter dans la prison de Makala des produits de première nécessité qui ne sont pas fournis en quantité suffisante par l'Etat, d'identifier les cas de détention abusive, de récolter les informations nécessaires à l'appui juridique des détenus et d'offrir aux prévenus l'assistance d'avocats.

Votre don servira aussi à financer le travail de sensibilisation que mène l'ACAT-Suisse pour faire connaître les réalités vécues par nos partenaires en Afrique ou ailleurs, intervenir pour des individus menacés d'être exécutés ou torturés et rester vigilant sur les droits humains en Suisse et dans le monde.

Commande de brochures et cartes postales : l.corpataux@acat.ch ou h.gianini@acat.ch, 031 312 20 44.
Informations sur la campagne : www.acat.ch

Merci d'avance pour votre générosité !

L'ACAT-Suisse étant labellisée Zewo, votre don est déductible des impôts.

Méditation

Mon Dieu, pourquoi m'as-tu abandonné? Me voilà emprisonné depuis deux ans, sans jugement ni contact avec ma famille... Où es-tu, mon Dieu?

Nous demeurons dans cet espace beaucoup trop restreint, privés de nos droits et de nourriture, et méprisés de nos gardiens. Pourquoi? Parce que je me suis trouvé au mauvais endroit au mauvais moment? Seigneur, il m'est si difficile de conserver un peu d'espoir. Je me suis fait un ami ici, enfermé depuis plus longtemps encore. Il m'encourage. Où en trouve-t-il la force? Mon Dieu, montre-nous à tous deux que tu ne nous as pas complètement oubliés. Envoie ton Esprit secouer les juges. Souffle-leur des rêves qui nous rappellent à eux. Arrache-les à leur inertie. Seigneur, tu es mon seul espoir. Donne-moi de voir ma mère, si elle vit encore. Et mes deux enfants, comment s'en sortent-ils sans père? Et ma femme qui me manque tant! Personne ne peut jamais nous rendre visite. Parfois, dans mes rêves, je tiens un enfant dans les bras. Le réveil est épouvantable. Seigneur, je t'en prie, avec le peu de force qu'il me reste: envoie un signe à mon ami Paul et à moi. Ton Pierre désespéré.

La mère de Pierre:

Seigneur, chaque soir, j'en appelle à toi: libère-moi de mes craintes concernant mon fils aîné. Je reste sans nouvelle depuis deux ans. Je sais seulement qu'il n'est pas rentré chez lui, un soir durant la saison des pluies. Peut-être était-il chez des amis? Pourtant, personne ne nous a dit ce qui lui était arrivé. La police m'a chassée.

J'ai tout juste pu éviter les coups. Seigneur, je ne voudrais pas quitter ce monde sans savoir où il est. Dis-moi s'il vit encore! Toi qui sais tout, envoie-moi des nouvelles, un message de Pierre. Seigneur, je t'en prie de toutes mes larmes, je t'en supplie de toute ma douleur, au nom de sa femme et de ses enfants. Voilà longtemps qu'ils restent muets, ne pouvant plus croire que tu existes. Mon Dieu, entends ma prière! Merci.

Nous, membres de l'ACAT en prière:

Seigneur, nous pouvons à peine imaginer les tourments de Pierre et des autres prisonniers. Nous ressentons la douleur profonde de leurs familles. Nous partageons leur impuissance. Mais nous, nous avons une certaine influence et pouvons l'utiliser. Aussi ne voulons-nous pas détourner le regard, ni nous taire. Seigneur, cela fait si mal de voir le droit et l'humanité foulés aux pieds. Nous voulons protester, accueillir les prisonniers dans nos prières, leur donner une voix, ne pas les oublier. Fermer les yeux et passer à autre chose, ce pourrait être se rendre complices. Seigneur, montre-nous le chemin d'une protestation manifeste.

Elisabeth C. Miescher

Vous souhaitez rejoindre l'ACAT ?

L'ACAT-Suisse lutte contre la torture et la peine de mort depuis 1981. Pour nous rejoindre ou nous soutenir, contactez-nous à **info@acat.ch** ou rendez-vous sur notre site internet **www.acat.ch**

ACAT-Suisse

Speichergasse 29

Case postale

CH-3001 Berne

Tél. +41 (0)31 312 20 44

info@acat.ch

www.acat.ch

Compte postal: 12-39693-7

IBAN CH16 0900 0000 1203 9693 7

Merci pour votre soutien !

Nous remercions la FIACAT et l'ACAT-RDC pour la bonne collaboration, et les ACAT du réseau pour le relais de cette campagne.

Crédits photos:

- Prison, photo prétexte © Fotolia
- Dessins de Louis Guinamard, prison de Makala © Taor
- Camp de réfugiés en RDC © MONUSCO
- Oiseau sur barbelé © Mitrija

L'ACAT-Suisse (Action des chrétiens pour l'abolition de la torture) est certifiée par la ZEWO depuis 2002.

Le label de qualité atteste:

- d'un usage conforme au but, économique et performant de vos dons
- d'informations transparentes et de comptes annuels significatifs
- de structures de contrôle indépendantes et appropriées
- d'une communication sincère et d'une collecte équitable des fonds

